



**Compte-Rendu
des délibérations de la Commune de Saint-Guyomard
séance du 27/09/2016**

Décision modificative 1

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal des modifications budgétaires pour le budget commune.

Après discussion et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à ces modifications budgétaires.

Approbation à l'unanimité

Délégation service public

1 - SAUR

Monsieur le Maire précise qu'en 2016 la part abonnement du service d'eau potable est de 73 € et le m³ consommé de 1.56 €. La facture d'eau type pour 120 m³ est évaluée à 306.58 € TTC (y compris la redevance pollution).

2 - Assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte d'affermage 2015 du service assainissement fait apparaître un montant de 33 092 € affecté à la commune de Saint Guyomard, la part revenant à la Saur est de 22 719 €. 198 maisons sont raccordées au réseau assainissement.

Ce service sera assuré par la nouvelle communauté de communes en 2020.

Approbation à l'unanimité

Tarif assainissement 2017

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur les tarifs assainissement pour 2017

Après discussion et délibération, les membres du conseil municipal décident de maintenir les tarifs de 2016 pour 2017 soit :

- 52.50 € l'abonnement et
- 1.62 € le m³ consommé.

Approbation à l'unanimité

Intégration des surcoûts liés aux évolutions réglementaires de la réforme anti-endommagement des canalisations d'assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Etat a engagé une profonde réforme nommée "Réforme Anti Endommagement" ou "construire sans détruire". L'objectif est d'obtenir une amélioration de la cartographie des réseaux et ce dans un but de réduire les dommages causés aux réseaux lors des travaux.

Ces nouvelles obligations nécessitent la mobilisation de moyens humains et matériels spécifiques entraînant ainsi un surcoût d'exploitation dans l'exécution des missions du fermier.

Il convient donc d'intégrer un avenant au contrat de délégation, intégrant la modification du bordereau des prix de branchements neufs. Ce surcoût de 110.00 € H.T. correspond au géo-référencement des nouveaux branchements et vient s'ajouter à l'actuel prix de réalisation d'un branchement neuf.

Après discussion et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à cet avenant au contrat de délégation.

Approbation à l'unanimité

Aménagement de sécurité - Commune de SAINT GUYOMARD

Par courrier en date du 26 avril 2016, la commune de Saint Guyomard a sollicité le département du Morbihan pour la réalisation d'un aménagement de sécurité sur la RD 766 A.

La commission des infrastructures, réunie le 14 juin dernier, a émis un avis favorable sur l'opportunité de cet aménagement, dont la maîtrise d'ouvrage pourrait être assurée par les services du département.

La commission propose que la commune de Saint Guyomard finance ce projet chiffré à 240 000 € TTC, soit 200 000 € H.T., à hauteur de 25 % du coût Hors Taxes des travaux.

Après discussion et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à la participation de la commune pour ce projet et donne procuration à Monsieur le Maire pour solliciter les subventions.

Approbation à l'unanimité

Plan partenarial de la gestion de demande en logement social

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil que la mise en place d'un Plan partenarial de gestion de la demande en logement social est obligatoire pour les communautés de communes qui disposent d'un PLH approuvé.

L'objectif de ce plan est d'assurer un traitement plus efficace et transparent des demandes de logement social sur le territoire et cela par un dispositif de gestion partagée entre les différents acteurs intervenant dans le domaine du logement social sur le territoire. Ce dispositif a été adopté par le conseil communautaire en date du 30 juin 2016.

Ce Plan doit être soumis, pour avis, aux communes membres de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Après discussion et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à la mise en place d'un Plan partenarial de gestion de la demande en logement social.

Approbation à l'unanimité

Fusion de Guer communauté, de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la communauté de communes du Pays de La Gacilly

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrêté préfectoral en date du 26 août 2016 portant fusion de Guer Communauté, de la communauté de communes de Val d'Oust et de Lanvaux et de la communauté de communes du Pays de La Gacilly.

Des réunions sont prévues concernant la mise en place de cette fusion.

Modification n° 1 du PLU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la fin de l'enquête publique concernant la modification n° 1 du PLU depuis le 23 septembre 2016. Mme le commissaire-enquêteur a 15 jours pour établir un procès-verbal de l'enquête publique et 1 mois pour transmettre son rapport.

Participation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de participation communale pour la location de salles extérieures à la commune par les deux écoles (arbre de Noël, spectacles...).

Après discussion et délibération, le conseil municipal émet un avis favorable à une participation communale pour la location de salles extérieures à la commune pour les deux écoles (arbre de Noël, spectacles...)

Approbation à l'unanimité

Lotissement communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 7 lots sont construits ou en cours de construction et qu'en 2016, il y a eu 4 compromis signés.

Monsieur le Maire propose l'aide du CAUE pour un projet d'aménagement urbain.

Approbation à l'unanimité

Recensement de la voirie communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait d'incorporer les 250 ml de la voirie du Lotissement Rue du Stade dans la voirie communale.

La longueur de la voirie communale était au 31 décembre 2014 de 40 569 ml. En y incorporant les 250 ml de voirie du Lotissement Rue du Stade, la longueur de la voirie communale au 31 décembre 2015 est donc désormais de 40 819 ml.

Cette délibération sera transmise à la Préfecture pour une mise à jour de la répartition de la DGF 2017.

Approbation à l'unanimité